



Commission des finances

Distr. générale
1^{er} mai 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Kingston, 2-27 juillet 2018

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

**Frais généraux d'administration
et de supervision des contrats d'exploration
et leurs conséquences sur les dépenses
effectivement et raisonnablement engagées**

Frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration et leurs conséquences sur les dépenses effectivement et raisonnablement engagées

Rapport du Secrétaire général

1. À une réunion tenue pendant la vingt-troisième session, conformément à l'article 10.6 de l'annexe de la décision de l'Assemblée relative aux frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration (ISBA/19/A/12), la Commission des finances a demandé au Secrétaire général d'évaluer à nouveau les dépenses administratives et d'entamer des consultations avec les contractants sur les mesures d'économie qui pourraient être prises (voir ISBA/23/A/8-ISBA/23/C/10). La Commission a également déclaré qu'elle recommanderait vraisemblablement l'ajustement des frais généraux en 2018. Le présent rapport donne suite à ladite demande et comprend une évaluation des dépenses effectives.

2. En 2013, sur recommandation de la Commission des finances, l'Assemblée a décidé que chaque contractant verserait une participation annuelle fixe afin de couvrir les frais généraux d'administration des contrats d'exploration dans la Zone. Le montant de cette participation a été fixé à 47 000 dollars par an et par contrat (ISBA/19/A/12), la Commission ayant fait sien le système des coûts standard applicable à l'administration et la supervision des contrats élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le montant effectif calculé par le secrétariat avec le même système en 2013 était de 52 182 dollars.

3. Les coûts standard sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2013 et les contractants sont tenus de verser, le 31 mars de chaque année, le montant dû au titre de cette participation, qui est porté comme recette au budget d'administration et vient en déduction des coûts assumés par les membres de l'Autorité.

* ISBA/24/FC/L.1



4. Il a été convenu que le coût standard serait révisé régulièrement afin de correspondre au coût effectif. L'examen révisé conduit à la fin de l'année 2016 a consisté à extrapoler le montant pour 2016 à partir de celui de 2012. Il a été procédé à un examen analogue à la fin de l'année 2017, suivant la procédure ci-après :

a) Le montant des coûts établi en 2013 sur la base des chiffres de 2012 est corrigé à l'aune de la balance de 2012 ;

b) Le montant des coûts est ajusté en fonction des chiffres de 2017 (à partir du même ensemble de comptes qu'en 2012) ;

c) La méthode standard d'administration et de supervision des contrats restant inchangée, on part du principe que les chiffres obtenus après ajustement correspondent au coût effectif de l'administration de 11 contrats en 2017.

5. Dans le tableau 1 ci-dessous, figure une analyse comparative des dépenses de 2012 et des chiffres calculés pour 2017. La structure des dépenses est la même pour 2017 et 2012, à l'exception des montants indiqués au titre de la traduction, qui sont effectifs.

Tableau 1
Évolution des frais généraux d'administration et de supervision des contrats entre 2012 et 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Examen de 11 contrats (2013)</i>	<i>Montant établi à partir de la balance (2012)</i>	<i>Montant établi à partir de la balance (2017)</i>	<i>Variation entre 2012 et 2017 (en pourcentage)</i>	<i>Montant ajusté (2017)</i>	<i>Montant extrapolé pour 27 contrats (2017)</i>
Traitements et indemnités de poste	204 000	2 477 484	2 923 979	18,02	240 765	585 277
Dépenses communes de personnel	101 000	1 210 009	1 472 935	21,73	122 947	397 221
Ateliers	102 000			31,35	137 258	346 051
Location de matériel	16 700			-90,07	1 545	3 792
Documentation	78 480			-28,22	60 235	155 902
Service des séances	33 400			101,99	73 207	151 037
Traduction	28 400				24 366	59 808
Divers	10 020			17,79	8 684	26 425
Total	574 000					1 725 513
Nombre de contrats	11					27
Coûts des contrats	52 182					63 908

6. Le nombre de contrats gérés est passé de 11 à 27 entre 2012 et 2017. Pour faire face à cette augmentation, il a fallu mobiliser davantage de ressources humaines pour la supervision et la gestion des contrats, et renforcer les capacités de l'Autorité. De plus, le montant total des dépenses a augmenté, passant de 574 000 dollars en 2012 à 1 725 513 dollars en 2017.

7. Le tableau 2 présente le montant effectif des coûts d'administration des contrats en 2017, estimés à 63 908 dollars par contrat, soit une augmentation de 22,5 % par rapport au montant calculé pour 2012 et de 3,4 % par an, comme indiqué à la dernière colonne du tableau 1.

Tableau 2
Coût de l'administration et de la supervision des contrats d'exploration en 2017
(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Montant estimatif des coûts</i>
Traitements et indemnités de poste	21 677
Dépenses communes de personnel	14 712
Ateliers	12 817
Location de matériel	140
Documentation	5 774
Service des séances	5 594
Traduction	2 215
Divers	979
Total	63 908